



**PROCÈS VERBAL  
DE LA SÉANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 04 mars 2025 à 19h**

**Date de la convocation : 25.02.2025**

Le quatre mars deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal de la commune de Brémontier-Merval, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc COSQUER, Maire.

**Présents :**

Mesdames : BAUDOIN Cécile, FRÉRET Nathalie, GROHENS Julie et RENSING Maryline.  
Messieurs : COSQUER Jean-Luc, GUÉROULT Augustin et HÉRAIL Jean-Noël.

**Absents excusés :** Mmes CAILLY Béatrice, ROUZÉ Céline et M. POTIER Christopher.

**Secrétaire de séance :**

Madame GROHENS Julie assistée de Madame DRAHI Marie-Laure, fonctionnaire territoriale.

**Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.**

**APPROBATION DU DERNIER PV**

Après lecture du **procès-verbal du 03 février 2025** Monsieur le Maire demande si ce dernier soulève des remarques.

M. Guérault interroge M. le Maire concernant la délibération de l'orientation budgétaire, à savoir si la dépense relative à la vidéoprotection est validée. M. le Maire répond que seuls les crédits sont ouverts, la dépenses ne sera effective qu'à la condition que les subventions soient accordées. Aucune autre observation n'étant formulée, ce procès-verbal est **adopté à l'unanimité**.

**APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR L'ACHAT D'ENERGIES POUR L'ALIMENTATION DU PATRIMOINE DES  
COLLECTIVITES**

**Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :**

- **Décide** de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz et services associés,
- **Décide** d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de

commandes pour l'achat d'énergie et des services associés, annexé à la présente délibération,

- **Autorise** le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- **Autorise** à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- **Donne** mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

### PRESENTATION ET APPROBATION DU CFU 2024

Madame RENSING, doyenne de l'assemblée, présente le Compte Financier Unique (CFU) 2024 qui s'élève à :

En fonctionnement :

Dépenses : 387 900.15 €  
Recettes : 711 040.20 €

En Investissement :

Dépenses : 109 282.38 €  
Recettes : 108 073.03 €

Excédent de fonctionnement : 323 140.05 €

Déficit d'investissement : 1 209.35 €

**Soit un excédent total de : 321 930.70 €**

**Monsieur le Maire se retire.**

Les Conseillers questionnent Mme Rensing sur ces comptes.

Au vu des réponses et de la présentation du livre de comptes, **le CFU 2024 est voté à l'unanimité des membres présents moins Monsieur le Maire.**

### AFFECTATION DU RÉSULTAT – EXERCICE 2024 SUR LE BUDGET 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc COSQUER, Maire  
Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de : 23 214.37 €
- Un excédent reporté de : 299 925.68 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

323 140.05 €

- Un déficit d'investissement de : 1 209.35 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 94 289.66 €

Soit un besoin de financement de :

- 95 499.01 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit faire en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	323 140.05 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	95 499.01 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	227 641.04 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	: 1 209.35 €

Délibéré à l'unanimité par le Conseil Municipal ce jour.

**HABILITE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

#### **PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET COMMUNAL 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en commission le 05 décembre 2024,

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2025 transmis douze jours avant la convocation au Conseil,

Après avoir présenté l'ensemble du budget, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter le budget primitif de la commune de Brémontier-Merval pour l'exercice 2025 arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous, précisant que le vote se fait par chapitre.**

**FONCTIONNEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	627 738.47	400 097.43
	+	+	+
<b>R - P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)</b>		227 641.04
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	627 738.47	627 738.47
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	90 378.78	185 877.79
	+	+	+
<b>R - P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	101 784.66	7 495
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)</b>	1 209.35	
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	193 372.79	193 372.79
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>821 111.26</b>	<b>821 111.26</b>

**Le Conseil Municipal constate qu'il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 627 738.47 € et en investissement à la somme de 193 372.79 €.**

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ Remerciement de Monsieur Christian Ferchaud pour le panier garni.

Séance levée à 20h02.  
Fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.